



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE PAYS ROYANNAIS ENVIRONNEMENT (PRE) du 10/09/2024

La séance est ouverte à 17h45. Gérard BUNEL, président, constate que 14 adhérents sur 26 membres à jour de cotisation sont présents ou représentés.

### 1. Rapport moral du Président

#### 1.1 Participation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a voté à l'unanimité dans une délibération du 25 septembre 2020 la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Notre association est l'une des cinq associations membres de cette commission. C'est pour nous un gage de crédibilité dont nous sommes fiers. En tant que membre de cette commission, l'avantage que nous pouvons en tirer est d'avoir notre mot à dire sur les compétences de la CARA : transports, déchets et assainissement.

En juin dernier, la CCSPL portait sur les transports et l'assainissement.

L'offre commerciale sur les transports repose sur les bus (CARA'BUS), la location de vélo en longue durée (CARA'VEL) et le transport à la demande sous conditions.

En 2023, il est à noter que pour les bus en périphérie éloignée les kilomètres « haut-le-pied » (bus roulant à vide) ont augmenté.

Concernant l'assainissement collectif, il est rappelé que le réseau linéaire comprend 1043 km avec 5 stations d'épuration des eaux usées, 12 lagunes, des filtres à sable et plantés de roseaux.

L'assainissement collectif est dimensionné pour 400 000 équivalents habitants.

En 2023, à cause d'une forte pluviométrie et de 2 tempêtes, il y a eu de nombreux dégâts nécessitant des travaux de réparations notamment 17 casses sur refoulements et la rupture du bassin à marée N° à la STEP de Saint-Palais-sur-mer.

Il est rappelé que le schéma directeur de l'assainissement portant principalement sur l'amélioration du réseau voté en 2017 par le Conseil Communautaire pour une coût de 67,5 millions € HT s'étend jusqu'en 2030.

En fin de séance de la CCSPL, Patrick Marengo, vice-président de la CARA chargé du plan piscines a sollicité l'avis des associations présentes quant à la réalisation et à l'exploitation des ouvrages par un même prestataire. Un avis favorable a été donné.

## 1.2 Qualité des eaux de baignade

La pression exercée par des associations de défense de l'environnement a permis d'améliorer la qualité des eaux de baignade comme le prouve celle de Royan qui a retrouvé ses cinq pavillons bleus sur cinq.

Néanmoins, les fermetures préventives de plages sont fréquentes et en rapport à la pluviométrie : 5mm / heure ou 8 mm en 24 heures.

Les maires des communes du littoral agissent par précaution de peur de voir les plages fermées administrativement par l'Agence Régionale de Santé.

## 1.3 Ancienne décharge d'ordures ménagères au marais de Pousseau

Localisation :

### L'ancienne décharge de Pousseau à Royan



*Photo aérienne et carte IGN, Géoportail visité janv. 2017*

Le site est localisé au lieu dit « Marais de la Robinière » au nord de la voie ferrée et de la zone industrielle de la Robinière. Il correspond à l'ancienne décharge de Royan, propriété de la commune, en théorie fermée mais qui reçoit encore des déchets de la ville. Un portail en condamne l'accès, seuls les agents de la ville continuent d'y déverser des déchets verts et des rochers y sont stockés pour l'enrochement des conches.

Un article du journal Sud-Ouest du 13 décembre 2016 titre « un projet pour l'ancienne décharge publique ». Le maire de Royan a fait réaliser une étude en 2016. Fort du résultat de cette étude, le maire souhaite développer un parcours sportif dont les travaux pourraient s'élever à un million d'euros.

Il faut rappeler que le site a servi de dépôt et d'enfouissement des ordures ménagères durant une cinquantaine d'années. Outre les ordures ménagères, les commerçants et artisans y ont déposés des produits de toutes sortes avant l'ouverture de la déchetterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan.

Aujourd'hui encore le gaz méthane qui est dû à la décomposition des ordures ménagères s'échappe dans l'atmosphère. Sachant que le méthane ( $\text{CH}_4$ ) est 23 fois plus puissant que le dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ) en effet de serre, on imagine sa participation au réchauffement climatique depuis des décennies.

1/2

Le président de PRE a écrit une lettre au maire de Royan pour connaître la situation actuelle de l'ancienne décharge.

Ci-dessous la réponse du maire :



Le Maire

Royan, le 20 novembre 2023

Affaire suivie par Marc BRET  
Directeur Général Adjoint des Services  
☎ 05.46.39.56.98 / 📠 06.11.09.14.49  
✉ : [m.bret@mairie-royan.fr](mailto:m.bret@mairie-royan.fr)  
Réf. : Marc BRET / Dionni IGLESIAS  
**REF SG 2023 / 3739**

**Monsieur Gérard BUNEL**  
**PAYS ROYANNAIS ENVIRONNEMENT**  
**3 bis avenue du Docteur Camus**  
**17 110 SAINT GEORGES DE DIONNE**

**OBJET : ANCIENNE DÉCHARGE PUBLIQUE POUSSEAU**

Monsieur Le Président,

Par courrier du 13 novembre dernier, vous me sollicitez concernant le devenir de l'ancienne décharge publique de Pousseau et son éventuelle réhabilitation. Je vous en remercie.

Concernant cet équipement, il me semble important dans un premier temps de rappeler l'historique du site et les différentes démarches déjà effectuées. La Ville de Royan a sollicité une première étude en 2002. Cette étude a relevé des données de qualité médiocre au niveau de la qualité des eaux et de faibles émanations de méthane. Soucieuse d'assurer un suivi de ce site, la Ville de Royan a commandé une mise à jour de l'étude en 2015 (études menées par SAFEGE comme vous l'indiquez). Les conclusions du travail réalisé par SAFEGE sont rassurantes : une nette diminution des impacts dans le temps a été constatée (comme observé sur d'autres sites identiques). Les analyses effectuées sur le milieu aquatique, avec le même réseau de mesures, montraient une amélioration. Les résultats sur un point étaient encore dégradés en aval du site, mais les études n'avaient pas permis de distinguer l'influence de la décharge de celle de la ZAC « Royan 2 ». Une nouvelle campagne de mesures est programmée d'ici 2025.

En parallèle, la ville de Royan a décidé d'anticiper la réhabilitation de ce site. Ainsi depuis les années 90, des programmes de plantations sont réalisés. Tout d'abord la périphérie du site a été arborée. Le dernier programme date de 2022 avec la plantation d'une micro forêt sur une surface de plus d'un hectare. 2500 baliveaux (très jeunes plans – hauteur de 40 à 80 cm) ont été plantés en forte densité. Cette manière de planter, inspirée de la méthode « Miyawaki », permet de restaurer des sols dégradés, limiter l'érosion, améliorer la qualité de l'air et de « renaturer » rapidement un site. En effet le fait de planter à forte densité stimule le développement des arbres avec une croissance jusqu'à 10 fois plus rapide. En 2024, 7 000 m<sup>2</sup> supplémentaires devraient être traités selon cette méthode.

Avec toute ma gratitude pour votre esprit de coopération, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Patrick MARENCO



## 1 1.4 Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT)

C'est un document prospectif d'urbanisme et de planification territoriale qui donne une vision du territoire à 20 ans. Il est élaboré à une échelle intercommunale.

Une enquête publique est en cours jusqu'au 23 septembre 2024.

PRE déposera un avis sur la poussée démographique prévue de 10 000 qui paraît excessive et sur l'absence de vision du tourisme à caractère culturel.

## 2. Rapport financier

Solde trésorerie au 1er janvier 2023 = 608,91€

	2023		
CHARGES		PRODUITS	
Frais de fonctionnement	123,86	Cotisations	260
Assurance	116,10	Dons	20
	239,97		280
Résultat	40,04 €		

Solde trésorerie au 1er janvier 2024 = 648,95 €

	2024 (au 9 septembre 2024)		
CHARGES			PRODUITS
Frais de fonctionnement	94,03	Cotisations	260
Assurance	117,05	Dons	60
Photocopies	95		
Frais de déplacement	104		
	410,08		320
Résultat			90,08 €

Solde trésorerie au 9 septembre 2024 = 648,95 €

### Prévisionnel

Entre le 10 septembre et le 31 décembre 2024

CHARGES		PRODUITS	
Frais de fonctionnement	11,70	Cotisations	100
Divers	50	Dons	20
	61,70		120

Solde trésorerie prévisionnel au 31 décembre 2024 = 707,25 €

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport moral et le rapport financier et vote le quitus.

### 3. Élections des membres du Conseil d'administration et du Bureau

Le Conseil d'administration (CA) est renouvelable par moitié chaque année. Les membres élus en 2023 et non démissionnaires sont : Martine Gomis (Saujon), Bruno Lichère (Saint-Georges-de-Didonne) et Julien Martin (Étaules). Jeanne-Hélène Bailly (Vaux-sur-mer), Gérard Bunel (Vaux-sur-mer) et Olivier Marvaud (Saint-Palais-sur-mer) sont membres sortants. Olivier Marvaud et Gérard Bunel ont sollicité les suffrages des adhérents pour renouveler leur mandat. Hervé Bideault (Saint-Georges-de-Didonne) s'est porté candidat au CA.

Tous les candidats au CA ont été élus à l'unanimité.

Le Conseil d'administration composé de six administrateurs a réélu Gérard Bunel, président, et Bruno Lichère, trésorier.

### 4. Exposé de Julien Martin, membre du CA, sur le projet piscine à Étaules

Zone forêt en 2014 après tempête :







- Décision du conseil communautaire CARA en décembre 2022 de faire l'acquisition d'une parcelle (2970 m<sup>2</sup> - 20 €/m<sup>2</sup> - 59400 €) avec récupération du bois coupé par le propriétaire (propriétaire décédé en avril 2024)

- PLU communal avec projet piscine dans emplacements réservés (opérations d'aménagement favorisant le développement des loisirs et du tourisme) de la zone à urbaniser (terrains ouverts à l'urbanisation pour accueillir les aménagements et constructions à usage collectif d'équipements publics et leurs extensions)

- DOO SCoT :

« S'inscrire dans une démarche de sobriété foncière, réduisant le rythme de la consommation et de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers »

Préco 35 « la CARA et les communes s'inscrivent dans la trajectoire vers le zéro artificialisation nette en 2050. »

- Pas de plan officiel de la piscine à ce jour

### Notre proposition :

- la piscine pourrait être construite sur le terrain de foot mais le maire s'appuie sur la Loi Littoral qui s'appliquerait en raison de la proximité avec la Seudre

- Rien dans la Loi Littoral n'empêche de détruire le gymnase attendant ou de changer le terrain de foot, car ce n'est pas une zone déjà urbanisée (à confirmer)
- Martine Gomis, membre du CA, a su que le club de foot détient un bail emphytéotique sur ce terrain (qui n'est pour ainsi dire jamais utilisé)
- Sondages terrain réalisés semaine dernière, en limite avec le quartier résidentiel des Coudras
- Demande (en cours) de rendez-vous avec M. Barraud (Président CARA + Maire Étaules)

## **5. Exposé de Bruno LICHERE trésorier de PRE PROJET PURE SALMON**

PURE SALMON 2 ans déjà !  
2022 – 2023

4 avril 2022 : signature d'une convention entre le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) et Pure Salmon

7 mai 2022 : 1ère conférence de presse à l'initiative des écologistes

2022 – 2023 : nombreuses initiatives, interventions, réunions publiques, articles de presse...

Début 2023, Pure Salmon dépose son dossier Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE) mais le retire en avril à la demande de la Préfecture

Juillet 2023 : Eaux secours agissons est attaquée en diffamation

Août 2023 : le GPMB a commencé des travaux et clôturé le site

2023 – 2024

Octobre 2023 : après avoir changé son équipe dirigeante (renforcement de 8F Asset Management sur Pure Salmon France), un nouveau dossier ICPE est déposé

Octobre 2023 : France 3 TV fait le point dans une édition du soir sur le dossier

20 avril 2024 : réunion publique au Verdon avec la SEPANSO

6 juillet 2024 : manifestation organisée par les différents collectifs au Verdon

20 juin au 20 juillet 2024 : concertation publique pour modification préalable simplifiée du PLU du Verdon

Plus de 2 ans après son lancement, le projet n'est toujours pas autorisé mais le permis de construire a été déposé le 24 juin 2024 alors même que la concertation publique n'est pas achevée !

Le permis de construire ne peut pas être accordé si le PLU n'est pas modifié mais on peut penser qu'il le sera en octobre prochain. Une réunion avec Pure Salmon est annoncée mi-octobre à la CARA au seul profit des élus.

## **6. Compte rendu du comité de Massif de la Forêt de la Coubre par Olivier Marvaud**

Le comité de massif s'est réuni jeudi 5 septembre, deux axes principaux visent à contrôler l'afflux des touristes : le projet Cœur de Coubre pour la sensibilisation et l'étude Aménagement durable des stations. Le projet Cœur de Coubre, porté par l'Office national des forêts (ONF), rentre dans ce cadre avec la réhabilitation d'une ancienne école datant du XIX<sup>e</sup> siècle en espace muséographique dans le secteur de la Bouverie.

Le début des travaux est fixé entre fin octobre et début novembre 2024 pour une livraison et une ouverture au public au printemps 2025 si tout se passe bien ou à l'automne 2025 au plus tard .

cet environnement est mis à mal tous les étés par les centaines de voitures qui investissent l'endroit avec, entre autres, un stationnement anarchique des deux côtés de la départementale qui relie la Palmyre à Ronce-les-Bains.

Ce « surtourisme » estival fait craindre un drame de la route. Une sécurisation de la Départementale 25 s'avère nécessaire à trois endroits. Le premier est situé juste avant le camping Bonne Anse Plage, au sortir d'une courbe où les cyclistes sont obligés de couper la route pour poursuivre la piste cyclable. Olivier Marvaud, cité dans le journal Sud-Ouest, remarque : « L'été, des familles entières passent par là à vélo. Si une voiture ou une moto arrive un peu vite, ça peut faire mal. Il faudrait ralentir la circulation par de la signalisation et des bandes rugueuses au sol », souligne-t-il.

Un autre point noir est une chicane située un peu plus loin et un troisième au niveau du parking de la plage de la Bouverie. « Les visiteurs du projet Cœur de Coubre se gareront ici et devront traverser pour se rendre sur le site. Là aussi, il faut trouver un moyen de ralentir les véhicules », plaide Olivier Marvaud.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h45. De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Bunel', with a long horizontal stroke extending to the right.

Gérard BUNEL  
président